



DOSSIER DE PRESSE

Mise en sécurité des cyclistes sur le Pont de Normandie

Avril 2026

Contact AF3V

Christelle Cubaud | 06 01 87 96 28, ccubaud@af3v.org

SOMMAIRE



Depuis 2022, l'AF3V porte la parole des usagers auprès des structures dirigeantes du Pont de Normandie pour que les cyclistes puissent le traverser en sécurité. Un plaidoyer qui enchaîne des réunions, des communiqués de presse, des entretiens avec les élus et les techniciens...

L'AF3V demande :

- Que des études complémentaires soient lancées (conformément aux échanges entre départements, associations et CCISE) afin de trouver enfin une solution technique sur le pont;
- Qu'une navette temporaire et provisoire soit mise en place tant que les travaux de mise en sécurité n'ont pas été réalisés;
- Que l'expérimentation d'abaissement de la vitesse à 70 km/h soit menée; cette abaissement est un préalable indispensable;
- Que soit mis en place, au Havre, un balisage informant de la solution de transport des cyclistes par la ligne de bus régionale

Episode #11 Les possibilités pour traverser la Seine	1
Episode #10 La Vélomaritime rate la première marche	3
Episode #9 Pas de navette à l'horizon 2025	4
Episode #8 Statu quo !	5
Episode #7 Ça bouge sur le Pont !	6
Episode #6 Le cahier des charges relatif à une navette a été remis à la CCI et aux élus	7
Episode #5 Navettes routières en réflexion sur le Pont	9
Episode #4 L'AF3V rencontre les dirigeants de la CCI Seine Estuaire	10
Episode #3 Après l'avis favorable de la CADA, la CCI communique l'étude	11
Episode #2 L'AF3V écrit au Préfet après avoir saisi la CADA	12
Episode #1 Circulation des cyclistes sur le Pont de Normandie : Action !	13
Annexes	14

- Rapport d'étude du cabinet Inddigo
- CP du 26 février 2023, "Sécurité des cyclistes sur le Pont de Normandie : que cache la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire ?", AF3V
- Courrier du 8 mars 2023 adressé au Préfet de Région Normandie, pour rendre l'étude Inddigo publique.
- Réponse du Préfet de la région Normandie à notre courrier, 27 mars 2023.
- CP du 31 mars 2023, « Le Pont de Normandie, symbole d'une région à vélo » FUB, AF3V, Vélo&Territoires, La Roue Libre, Collectif Vélo Normandie.
- Intervention AF3V, Conférence de presse du 31 mars 2023
- CP du 19 avril 2023, Feu vert de la CADA !, AF3V
- CP du 27 avril 2023, La CCI communique le rapport d'étude du cabinet INDDIGO à l'AF3V, AF3V
- CP du 11 juin 2025, Un parcours semé d'embuches, AF3V

ÉPISODE #11 | PONT DE NORMANDIE

Les possibilités pour traverser la Seine

Suite à l'appel à témoignages diffusé dans la newsletter de l'AF3V de l'été, nous avons reçu beaucoup de messages mais aussi des photos et des vidéos. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont pris le temps de nous faire part de leur expérience sur ce pont ! Malgré de très nombreuses réunions avec les parties prenantes et les associations, aucune amélioration sur le plan de la sécurité des cyclistes ne se fait jour pour emprunter le pont de Normandie. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité faire un récapitulatif des différentes possibilités qui s'offrent aux cyclistes pour traverser la Seine.

Toutes celles et tous ceux qui se lancent sur la Vélomaritime le savent ou le découvrent au pied du pont : l'itinéraire s'arrête au pied du pont de Normandie, de chaque côté. Si des indications ont été mises en place dans le Calvados pour prévenir les cyclistes de la difficulté et leur laisser le choix d'aller prendre un car à la gare routière, il n'en est rien du côté du Havre. Alors comment faire pour passer d'une rive à l'autre, en l'absence de navettes dédiées, en l'absence d'aménagement sécurisé sur le pont de Normandie ?

Faisons le point.

Le Pont de Normandie

Si l'on souhaite rester sur la Vélomaritime, pas d'autre solution que d'emprunter le pont de Normandie pour passer d'une rive à l'autre :

- En bus : possibilité d'emprunter le Bus Nomad 122 (bus qui réalise la liaison entre Caen et Le Havre entre 4 et 5 fois par jour seulement). La gare routière du Havre jouxte la gare ferroviaire, celle d'Honfleur est dans le centre-ville. Les bus de cette ligne sont équipés d'un rack vélo à l'arrière. Ce service d'emport vélo est gratuit, mais il est nécessaire de réserver sa place et uniquement par téléphone !
- A pied, vélo à la main, sur l'espace piéton
- A vélo sur la voie d'évitement
- Si vous décidez d'emprunter le Pont de Normandie, essayez de caler votre itinéraire pour le passer un samedi ou un dimanche afin d'éviter au maximum les camions.

Une vidéo reçue suite à notre appel à témoignages rend compte des conditions de circulation à vélo sur le pont, hors période de travaux.

Si la traversée du pont de Normandie ne vous convient pas ou vous effraie, vous pouvez envisager de traverser la Seine plus en amont par deux moyens.

Le bac de Quillebeuf

C'est la solution la plus proche et la plus sécurisée. Elle consiste à emprunter le bac, bateau à fond plat typique de la région, qui traverse le fleuve entre Port-Jérôme et Quillebeuf-sur-Seine. Même si son accès, en rive nord par la zone industrielle, est loin d'être bucolique, ce bac, gratuit comme tous les autres bacs de Seine, offre la possibilité de passer d'une rive à l'autre. Proche de Tancarville, il permet de traverser de manière sécurisée à vélo. Les rotations sont régulières entre les deux rives, sauf le dimanche matin et certains jours fériés. Il faut avoir à l'esprit qu'en cas de forts coefficients de marée ou en cas de brouillard ou de mauvaises conditions météorologiques, les bacs peuvent être suspendus. Vérifier les jours et horaires ; connaître les conditions de circulation des bacs en temps réel et tout savoir sur ces nombreux bacs le long de la Seine.

Le Pont de Brotonne

Si le passage par le bac ne vous convient pas, il vous faudra remonter encore la Seine pour aller chercher le Pont de Brotonne. Il s'agit du seul pont qui soit aisément franchissable à vélo, grâce à une large voie vélo/tracteur dans chaque sens de circulation.



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

ÉPISODE #11 | PONT DE NORMANDIE | SUITE

Nous avons exclu d'emblée le Pont de Tancarville. Nous ne recommandons pas de tenter de traverser sur ce pont, celui-ci ne présentant même pas de voie d'évitement. La sécurité des cyclistes n'y est pas assurée.

Choisissez votre itinéraire entre Paluel et Honfleur

Vous trouverez ci-dessous un éventail des différentes options qui s'offrent à vous. Les itinéraires proposés vont de Paluel (point de bifurcation entre les différentes options) et Honfleur. Selon l'option choisie, vous suivrez uniquement la Vélomaritime (EV4) ou mixerez avec la Seine à Vélo (V33), la véloroute Entre Seine et Mer, la Vélocauchoise et des liaisons entre ces véloroutes que nous avons répertoriées sur notre carte AF3V car elles ne sont pas balisées par les départements.



Nous avons retenu 6 itinéraires :

1. par l'EV4 et le Pont de Normandie (113 km). C'est l'itinéraire « officiel » de la Vélomaritime bien que, vous l'avez compris, les collectivités locales et les associations ne vous incitent pas à traverser le Pont de Normandie.
2. par l'EV4, Le Havre, la V33 Nord, le bac de Quillebeuf et la V33 Sud (169 km). Attention, sur la V33 nord, le tronçon Tancarville – Lillebonne se fait sur une départementale sur laquelle circulent près de 10 000 véhicules/jour. Il existe un itinéraire qui traverse la réserve naturelle de l'estuaire, entre le pied du pont de Normandie et les écluses de Tancarville, bien plus agréable que le tracé officiel. Il est ensuite possible, pour ne pas remonter jusqu'à Lillebonne, de traverser la zone industrielle de Radicatel.

La chaussée ne dispose pas d'aménagement cyclable, mais juste d'une bande multifonctionnelle. La prudence est donc de mise dans ce secteur.

3. par l'EV4, Le Havre, la V33 Nord, le Pont de Brotonne et la V33 Sud (223 km). On remonte la Seine jusqu'au Pont de Brotonne. Les mêmes remarques que ci-dessus s'appliquent entre Le Havre, le Pont de Tancarville et Lillebonne.

4. par la Vélocauchoise, le bac de Quillebeuf et la V33 Sud (128 km). On quitte l'EV4 à Fécamp pour suivre la Vélocauchoise qui coupe la pointe de Caux par Bolbec, Lillebonne et Notre-Dame de Gravenchon. On rejoint ensuite la V33 Sud par le bac de Quillebeuf.

5. par la Véloroute « Entre Seine et Mer », le Pont de Brotonne et la V33 Sud (112.5 km). Dès Paluel, on prend l'itinéraire de la véloroute « Entre Seine et Mer » qui amène pratiquement à l'entrée du Pont de Brotonne. On rejoint ensuite la V33 Sud.

6. par l'EV4 jusqu'à Etretat puis la Vélocauchoise, le bac de Quillebeuf et la V33 Sud (147.1 km). C'est une variante de l'option 4 qui permet de visiter Étretat avant d'aller sur la Vélocauchoise par un itinéraire de liaison.

Conclusions | Vous l'aurez compris, ce secteur est compliqué et ne doit laisser place à aucune improvisation. Il est nécessaire d'anticiper, quelle que soit l'option choisie, afin de ne pas se retrouver coincé devant la Seine et de subir une traversée qui peut s'avérer cauchemardesque. Chaque itinéraire a ses avantages et ses inconvénients. Aller jusqu'au Havre pour ne pas emprunter le pont de Normandie rallonge énormément. Un mix acceptable qui ne rallonge pas trop mais permet de profiter de la côte d'Albâtre est d'aller jusqu'à Etretat par Yport, puis d'aller chercher la Vélocauchoise et de passer par le bac de Quillebeuf (évitant ainsi la section complexe de la zone de Tancarville et Radicatel).

Voici la [vidéo de Gaétan Couffignal](#) qui nous donne son sentiment sur la traversée des 3 ponts (Normandie, Tancarville et Brotonne).

Novembre 2025



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

ÉPISODE #10 | PONT DE NORMANDIE

La Vélomaritime rate la première marche

Le 14 février 2025, le plus grand salon sur les thèmes du vélo, du cyclotourisme et de la randonnée aux Pays-Bas, le Fiets en Wandelbeurs s'est déroulé, avec un concours pour les plus beaux itinéraires.

Les résultats étaient attendus, de la Bretagne aux Hauts-de-France, en passant par la Normandie.

Le salon néerlandais Fiets en Wandelbeurs décerne chaque année le titre de meilleure véloroute à l'un des 3 itinéraires européens sélectionnés et audités par des journalistes spécialisés.

Lors de la remise des prix qui a eu lieu le 14 février, c'est la Suède qui est montée sur la première marche du podium pour sa Göta kannadelen qui serpente à travers les lacs au sud-ouest de Stockholm.

Fietsroute van het Jaar-verkiezing

Comme chaque année, pour primer l'une des 3 véloroutes, 3 journalistes spécialisés parcourent au préalable l'une d'entre elles. Et chacun émet des signalements relatifs à la véloroute auditée. Ils relèvent principalement de la qualité du revêtement et du jalonnement, ainsi que de la sécurité et du confort des cyclistes sur l'itinéraire.

Les dispositifs anti-accès motorisés (barrières, potelets etc.) qui entravent ou mettent en danger les cyclistes font logiquement aussi l'objet de signalements, de même que les carrefours non sécurisés.

En mai 2024, c'est la journaliste spécialisée Jessica de Korte qui a parcouru l'intégralité de la Vélomaritime, de Roscoff à Dunkerque. On peut donc aisément imaginer que le Pont de Normandie, sans aménagement cyclable sécurisé, ni navette dédiée permettant une traversée sécurisée, n'a pas aidé la Vélomaritime à être primée cette année.

Cependant la mise en compétition de la partie française de l'EuroVelo 4 va promouvoir cet itinéraire qui passe à travers les sites grandioses des côtes de la Manche. En outre l'étude de fréquentation et de retombées économiques de cette véloroute vient de paraître.

Mars 2025



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

ÉPISODE #9 | PONT DE NORMANDIE

Pas de navette à l'horizon 2025

On fait le point sur les 2 dernières réunions organisées par la CCI Seine Estuaire du Havre, au butin bien maigre. Rien ne semble vouloir avancer pour les cyclistes en 2025...

Réunion du 16 octobre | Seules les associations avaient été conviées. La CCI souhaitait faire un point sur les comptages initiés en mars. En effet, la CCI a installé une caméra au niveau de la barre de péage afin de pouvoir comptabiliser le nombre de cyclistes qui empruntent le pont. Entre le 11 mars et le 15 octobre, ils étaient 5 220 à avoir franchi le pont, malgré des conditions particulièrement difficiles dues à des restrictions de circulation consécutives aux travaux tout au long de l'année. En comparaison, la région Normandie a transporté 700 cyclistes sur l'ensemble de l'année 2023 sur la ligne de car 122 (ligne express Caen-Le Havre), grâce à des véhicules équipés d'un rack vélo. Petit rappel du fonctionnement de la ligne 122 dans l'Episode #8.

Lors de cette réunion, la CCI a annoncé le projet de mise en place de panneaux qui rappellent la difficulté du pont et rabattent les cyclistes vers la ligne de bus, entre la gare du Havre et le pont. Cela a été fait dans le Calvados, entre Honfleur et le pont.

La CCI a affirmé relancer la région Normandie et la Direction des Infrastructures de Transport sur les études complémentaires réclamées par les départements et les associations et l'expérimentation à 70 km/h, préalable obligatoire pour envisager la mise en place de 2 espaces mixtes piétons/cyclistes sur le pont.

Réunion du 2 décembre | Nouvelle réunion, nouvelle déception pour les associations. La région Normandie était présente, mais pas les départements de Seine-Maritime et du Calvados. La région, compétente pour l'organisation des transports, a refusé d'assumer une navette dédiée aux cyclistes et a proposé d'équiper une seconde ligne de bus munis de racks vélo, ce qui ajoute deux allers-retours supplémentaires.

Cette proposition ne satisfait pas les associations, car la capacité d'emport des vélos reste trop faible et les horaires non adaptés. Les études complémentaires ainsi que l'expérimentation de la réduction de vitesse restent sans réponse ; la CCI affirme ne pas obtenir de retour de la DIT sur ces deux sujets. À ce stade, aucune avancée significative n'a été réalisée.

Par ailleurs, la Vélomaritime est en lice pour le prix de la plus belle véloroute européenne de l'année. Verdict le 14 février. Si la Vélomaritime remporte le prix, le nombre de cyclistes va augmenter et la pression pour trouver des solutions efficaces va augmenter elle aussi. Il faudra bien plus que deux lignes de bus équipés de racks vélo pour absorber ce flux supplémentaire... Si elle perd, l'absence d'aménagement cyclable sur le pont aura, à n'en pas douter, une part de responsabilité. Ce serait même une véritable contre-publicité pour cette EuroVelo 4.

Un autre pont fait parler de lui depuis quelques semaines : le pont de Saint-Nazaire. Prise en exemple par la CCI Seine Estuaire, sur les jours de fonctionnement et les horaires, la navette mise en place pour que les cyclistes puissent traverser l'estuaire de la Loire risque de ne pas reprendre de service.

Seine et Loire semblent être des fleuves infranchissables en sécurité à vélo ; les ponts qui les enjambent au niveau de leur estuaire sont dépourvus d'aménagements cyclables sécurisés. Une navette ne peut être la seule solution. C'est bien cet argument que brandissent les associations et les départements sur le pont de Normandie depuis des années. L'exemple de Saint-Nazaire ne fait que renforcer leur conviction.

Janvier 2025



Pour les véloroutes et voies vertes

Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

EPISODE #8 | PONT DE NORMANDIE

Statu quo !

L'année 2023 avait fait entrevoir un espoir sur le Pont de Normandie (cf. Episode #7).

Mais depuis la dernière réunion du 11 octobre 2023, rien de s'est passé comme annoncé. La Région Normandie a soigneusement évité le sujet lors du vote du schéma régional des véloroutes en juillet dernier. Notre courrier adressé en mai 2024 à Antoine Jean, conseiller régional en charge des mobilités douces, est resté lettre morte... Pourtant, les travaux qui sont en cours depuis le début de l'année sur le pont, et qui, lors de certaines phases, rendent la traversée à vélo encore plus dangereuse qu'à l'accoutumée, étaient une occasion unique à saisir pour mettre en place une navette provisoire, assurant la sécurité des cyclistes.



Avril 2024 : bande d'évitement neutralisée, piétons et cyclistes se partagent la bande étroite pour les 2 sens de circulation.



Juillet 2024 : bande d'évitement neutralisée, piétons et cyclistes circulent sur l'espace piéton. Dans le sens le Havre-Caen, les cyclistes ont interdiction de circuler, ils doivent emprunter l'espace piétons, à pied...

C'est raté ! La CCI dit que ce n'est pas de son ressort. Les départements disent ne pouvoir prendre en charge cette navette, la frontière interdépartementale se situant au milieu du pont. Les regards se tournent vers la Région Normandie, en charge du transport non urbain de personnes au niveau régional. Cette dernière argue qu'elle est en charge des liaisons interurbaines, et qu'une navette destinée à un type d'usagers pour traverser la Seine n'entre pas dans ses attributions, qu'il existe une ligne Le Havre-Caen qui passe par le pont de Normandie et que les cyclistes qui le souhaitent peuvent réserver une place, la veille, pour l'emprunter... Certains cyclistes, notamment en groupe, se font refouler lors de la réservation du car Nomad ; d'autres, on les comprend, ne veulent pas traverser le pont à vélo, craignant pour leur sécurité. Seule alternative possible dans ces cas-là : un "petit" détour de... 67 km pour passer d'une rive à l'autre grâce au bac qui relie Quillebeuf à Port-Jérôme-sur-Seine, en empruntant en grande partie l'itinéraire La Seine à Vélo.

Cela ne résout absolument rien des déplacements utilitaires : qui peut se permettre un aller-retour de 134 km supplémentaires par jour à vélo ?

Par ailleurs, des compteurs vélo ont été mis en place, d'une part par le département du Calvados, à proximité du Pont de Normandie, sur la Vélomaritime/Seine à Vélo et d'autre part par la CCI Seine Estuaire au niveau de la barre de péage. Vu la circulation largement impactée à cause des travaux, il y a fort à parier que ces comptages seront faussés. Toujours à cause des travaux, l'expérimentation de limitation de vitesse à 70 km/h n'a pu avoir lieu en conditions ordinaires. La vitesse est réduite pendant le pic de fréquentation de juillet-août 2024, période pendant laquelle les travaux sont suspendus mais les aménagements provisoires conservés.

Et pendant qu'on ne parle que de la navette qui n'avance pas, la question des travaux pour rendre le pont plus cyclable n'est plus abordée non plus. En attendant une prochaine réunion avec la CCI prévue en octobre, l'AF3V demande aux collectivités de prendre leur responsabilité et de trouver un accord permettant la mise en place d'une navette provisoire le plus rapidement possible et de relancer les études complémentaires tant attendues, en vue de travaux permettant la réalisation de deux espaces piétons-cyclistes sur le pont.

Septembre 2024



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

EPISODE #7 | PONT DE NORMANDIE

Ça bouge sur le Pont !

Associations, élus et techniciens se sont à nouveau retrouvés au Havre lors d'une nouvelle réunion organisée par la CCI Seine Estuaire le 11 octobre. Deux points étaient à l'ordre du jour : présenter le cahier des charges relatif à une navette réservée aux cyclistes, remis par les associations début septembre, et discuter de l'abaissement de la vitesse à 70 km/h sur le pont.

1 Présenter le cahier des charges relatif à une navette réservée aux cyclistes, remis par les associations début septembre.

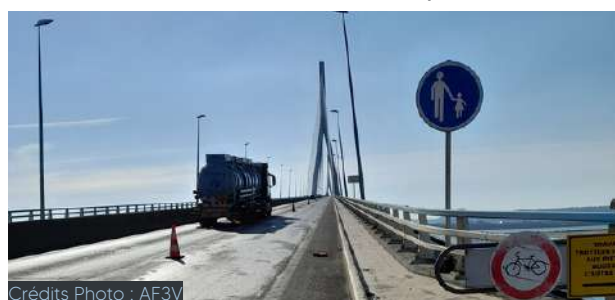
Concernant la navette, c'est celle du cahier des charges rédigé par les associations (AF3V, Dérailleurs 14 et La Roue Libre) qui a été retenue. Il s'agira donc d'un bus avec accrochage des vélos par sangles à l'avant et installation des cyclistes à l'arrière du bus. La capacité d'emport devrait être d'environ 10 vélos par trajet. Cette navette devrait être mise en place à partir d'avril 2024.

Dans un premier temps, elle fonctionnera de 10h à 19h les week-ends et jours fériés d'avril à juin et de septembre à fin octobre ; tous les jours en juillet-août. Avec une rotation toutes les demi-heures. Le coût annuel de la navette est estimé à 130 000 € par an. Les discussions autour de cette navette vont donc se poursuivre entre les départements du Calvados et de la Seine Maritime, de la région Normandie et les communautés urbaines du Havre et d'Honfleur-Beuzeville pour régler la question du portage financier et les points techniques.

Les associations acceptent l'idée d'une expérimentation cyclo-touristique dans un premier temps. Mais pointent la nécessité de prendre en compte les besoins des cyclistes navetteurs avec une mise en place de cette navette à l'année, comme nous l'avions précisé dans notre cahier de charges.

2 Discuter de l'abaissement de la vitesse à 70 km/h sur le pont.

Quant à la vitesse sur le pont, la CCI a annoncé vouloir faire un test d'abaissement de la vitesse à 70 km/h et observer les comportements suite à ce changement. Cette vitesse de 70 km/h était jusqu'alors le point qui bloquait toute négociation, puisque la CCI n'était pas favorable à cet abaissement permanent, ce qui avait été pointé dans notre article du mois de mai (Episode #4).



Crédits Photo : AF3V

On assiste donc à une évolution favorable pour la suite. Rappelons que les conclusions du rapport du cabinet d'études Inddigo conditionnent la faisabilité technique d'aménagement du pont à cette vitesse. La CCI va donc reprendre ses négociations suspendues depuis 4 ans avec la DIT (Direction des Infrastructures de Transport). Les élus maintiennent également la pression pour obtenir les études complémentaires réclamées depuis 4 ans, pour réaliser un aménagement sur le pont.

Prochaine réunion prévue quand le portage financier et les points techniques relatifs à la navette auront été solutionnés.

Octobre 2023



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

EPISODE #6 | PONT DE NORMANDIE

Le cahier des charges relatif à une navette a été remis à la CCI et aux élus

L'AF3V, aidée dans sa tâche par les associations locales normandes *Dérailleurs (Calvados)* et *La Roue Libre (Le Havre – Seine Maritime)*, a profité de l'été pour rédiger un cahier des charges inventoriant les caractéristiques requises pour une navette spécifique qui embarquerait les cyclistes sur le pont de Normandie. Cette demande avait été faite lors de la dernière réunion de juin 2023 par la CCI Seine Estuaire, concessionnaire du Pont de Normandie jusqu'en 2027.

Cahier des charges | Navette Pont de Normandie

Les associations rappellent que la solution de navette sur le pont de Normandie ne peut être que transitoire et temporaire, le temps qu'une solution technique émerge sur le pont. Plusieurs paramètres sont à prendre en considération.

1- Le type de véhicule

En effet, il convient de trouver un bus avec une capacité d'emport de vélos suffisante. Si l'on se réfère à ce qui se pratique actuellement aux Pays-Bas sur la grande digue de Afsluitdijk pendant les travaux qui ont lieu jusqu'en décembre 2025, le bus s'apparente aux bus que l'on trouve dans les aéroports. Il est équipé d'une rampe qui permet un accès facile entre la chaussée et le plancher du bus. C'est un critère primordial pour les cyclistes qui sont chargés (sacoques, remorques, VAE etc.). Le site dédié à cette navette est à retrouver ici.

On notera que cette navette en place aux Pays-Bas permet un emport de 10 à 15 vélos en fonction du type de vélos embarqués et de 20 cyclistes stockés surtout au fond du bus, et un peu devant alors que les vélos sont surtout au milieu.



Crédit photos : Pierre Debelhoir



Crédit photos : Pierre Debelhoir

Les vélos sont maintenus par des sangles et non des crochets, ce qui évite d'avoir à porter son vélo, ce que de nombreuses personnes ne peuvent pas faire. De nombreux types de vélo sont acceptés : tandems (avec réservation), vélos rallongés, vélos avec remorque, VAE. Les animaux de compagnie sont également autorisés dans la navette néerlandaise, pour celles et ceux qui transportent leur animal à vélo.

EPISODE #6 | PONT DE NORMANDIE | SUITE

2 – L’espace dédié aux cyclistes en attente de chaque côté du pont

Il existe actuellement un parking, côté Le Havre. Qu’en est-il côté Honfleur ? Le début de l’avenue des Roselières avec un aménagement de la voirie à proximité du rond-point ? Ou le Parking de Normandy Outlet ? Il conviendra d’aménager des espaces d’attente bien dimensionnés et couverts afin que les cyclistes qui attendent la navette soit protégés de la pluie ou du soleil sans gêner les autres usagers du parking. Il faudra veiller aussi à ce que ces parkings soient bien reliés aux aménagements cyclables de part et d’autre du pont.

3 – La fréquence des navettes et leur amplitude horaire

Les usagers peuvent être à la fois des cyclistes locaux qui utilisent le pont pour des trajets utilitaires mais aussi des cyclotouristes qui traversent la Seine lors de leur périple. La fréquence des navettes et leur amplitude horaire doivent donc répondre à ces 2 besoins. On imagine que pour les déplacements utilitaires et de vélotaf, on aura besoin de navettes pour les déplacements pendulaires le matin (7h-10h) et le soir (17h-20h) et que les cyclotouristes emprunteront davantage la navette en journée (10h-17h). Les salariés qui travaillent au Retail Park d’Honfleur terminent leur journée de travail à 19h00 voire 20h.

Il faut donc penser à celles et ceux qui habitent la région havraise et qui travaillent sur ce secteur d’Honfleur. La saison touristique en Normandie est longue et s’étend de Pâques à la Toussaint c’est-à-dire de début avril à fin octobre, avec un pic de fréquentation aux ponts du mois de mai ainsi qu’en juillet-août. Un système de réservation serait à mettre en place en cas de déplacement de groupes ou pour les vélos non standard (exemple : les tandems), ce qui est le cas pour la navette de Afsluitdijk aux Pays-Bas. Si on adapte la fréquence et les horaires de la navette néerlandaise au calendrier français, on pourrait avoir une saison d’été (1er avril-31 octobre) et une d’hiver (1er novembre-31 mars). Départ toutes les heures en été, entre 7h à 20h, et toutes les 75 minutes l’hiver, de chaque côté. Ce qui signifie par exemple un départ aux heures côté le Havre et aux demi-heure côté Honfleur. Ou l’inverse.



Crédit photos : Pierre Debelhoir

Le cahier des charges a été envoyé le 1er septembre. Nous attendons maintenant les réactions.



Christelle CUBAUD
Vice-présidente de l’AF3V
Déléguée de l’itinéraire La Seine à Vélo



André-Pierre HODIERNE
Vice-président de Dérailleurs en charge du tourisme à vélo
Délégué de l’AF3V pour le Calvados



Jean-Pierre MICHEL
Président de La Roue Libre



Pour les véloroutes et voies vertes

Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

EPISODE #5. | PONT DE NORMANDIE

Navettes routières en réflexion sur le Pont

Le lundi 19 juin 2023, associations, élus et services techniques départementaux et représentants de la communauté de communes du Havre se sont rendus à l'invitation de la CCI Seine Estuaire concernant le Pont de Normandie. Le sujet de la réunion : réfléchir à la mise en place d'une solution alternative sur le pont de Normandie par navettes routières.

Associations, élus et techniciens ont cependant réaffirmé que la solution par navette ne pouvait être que transitoire et temporaire, le temps de trouver une solution technique sur le pont.

En l'état actuel des échanges entre la CCI et l'état, les solutions proposées par la CCI ont été rejetées. Associations et élus proposent de reprendre les négociations pour étudier conjointement l'abaissement de la vitesse à 70 km/heure et la possibilité de jouer sur la largeur de l'espace piétons/cyclistes proposé dans l'étude du cabinet Inddigo, afin de sortir du statu quo. Pour ce faire, le Calvados demande à la CCI la mise en place d'une convention tripartite en septembre avec les acteurs locaux présents. Cette demande d'études complémentaires avait déjà été effectuée en janvier 2023. Sans réponse de la CCI.

La solution navette a ensuite été discutée. Le département du Calvados souhaiterait que l'expérimentation commence au printemps 2024. Les participants conviennent que le système de car régional entre Caen, Honfleur et Le Havre est inadapté aux cyclistes, tant dans leurs déplacements quotidiens que pour des déplacements de loisirs, la fréquence et la capacité d'emport ainsi que le système d'accroche ne répondant pas aux besoins. La CCI demande aux associations de rédiger un cahier des charges inventoriant les caractéristiques requises pour une navette spécifique qui circulerait uniquement sur le pont avec des arrêts à chaque extrémité de celui-ci.

Les associations AF3V, Dérailleurs et La Roue Libre s'appuient sur l'exemple d'une navette utilisée actuellement sur la grande digue du Nord aux Pays-Bas pendant que des travaux sur cette digue empêchent les cyclistes de circuler sur l'aménagement cyclable. Ce cahier des charges est en cours de rédaction.

Aucune réponse de l'Etat à nos diverses sollicitations à l'heure actuelle, mais nous continuons nos investigations.

Juillet 2023



Crédit photos : Pierre Debelhoir



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

EPISODE #4. | PONT DE NORMANDIE

L'AF3V rencontre les dirigeants de la CCI Seine Estuaire

Le 2 mai 2023, nous nous sommes rendus à l'invitation de la CCI Seine Estuaire pour une réunion de travail à laquelle étaient conviées les associations. L'AF3V était représentée par Christelle Cubaud (déléguée de l'itinéraire La Seine à Vélo et vice-présidente) et André-Pierre Hodiernne (délégué du Calvados pour les Dérailleurs 14). La Roue Libre du Havre était bien évidemment présente à nos côtés.

Le rapport d'étude du Cabinet Inddigo nous avait été remis quelques jours auparavant par la CCI et avait fait l'objet d'un communiqué de presse résumant les solutions possibles. Lors de cette réunion de travail, la CCI nous a annoncé que le refus de sécuriser le passage des cyclistes sur le pont n'émanait pas de la CCI, mais de l'Etat, en nous remettant un courrier de la DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer). Mais ce courrier ne nous apprend rien. Il s'agit d'une réponse adressée à la CCI. Nous ne disposons pas du courrier initial que la CCI a envoyé à la DGITM.

Le président, le directeur général et la directrice des concessions ont alors souhaité aborder les solutions alternatives, notamment le transport des vélos par navettes. Il a donc été convenu que la CCI organise une nouvelle réunion, avec les départements du Calvados et de la Seine-Maritime, la communauté de communes

Le Havre Seine Métropole et les associations. La CCI a rapidement communiqué sur les réseaux sociaux en dévoilant un communiqué de presse, à peine la réunion terminée. Il va sans dire que les associations ont précisé d'emblée que la solution par navettes ne donne pas satisfaction et ne peut être que transitoire, le temps de trouver une solution sur le pont.

L'article paru sur le site de 76 Actu montre que les médias restent mobilisés sur le sujet du pont et mènent des investigations.

Par ailleurs, le 5 mai, le département du Calvados présentait son Plan Vélo 2023-2028. Par voie de presse, la conseillère départementale du canton de Pont l'Evêque, Audrey Gadenne, qui est également présidente de la Commission Transition Environnementale, déplorait que les élus n'aient pas été conviés à la réunion de la CCI du 2 mai et fustigeait la solution par navettes de la CCI.

Hasard du calendrier, c'est ce même jour que le premier Comité Interministériel du Vélo s'est tenu au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. L'AF3V y était bien évidemment invitée et représentée par son président, Pierre Hémon, qui a profité de l'occasion pour remettre un dossier sur le pont de Normandie.

Nous avons poursuivi nos investigations. D'après les éléments qui nous ont été communiqués depuis par la CCI, les deux scénarios de l'étude d'Inddigo auraient été remis à la Direction des Infrastructures de Transport, avec leurs remarques. La CCI y affirme d'emblée qu'elle a une préférence pour le scénario 2 (aménagement de voies mixtes de 2m de large), mais qu'elle n'est pas favorable à un abaissement de la vitesse à 70 km/h, ce qui a coupé court à la concertation qui devait avoir lieu en 2020, puisque l'abaissement de la vitesse à 70 km/h conditionne la faisabilité des scénarios.

Nous persistons donc à penser qu'une solution existe bien sur ce pont. Et nous allons continuer à réclamer la sécurisation du pont de Normandie pour les cyclistes dans les semaines et mois qui viennent.

Mai 2023



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

ÉPISODE #3. | PONT DE NORMANDIE

Après l'avis favorable de la CADA, la CCI communique l'étude.

Après plusieurs mois d'attente, le rapport de l'étude du cabinet Inddigo, commandée par la CCI Seine Estuaire en 2019 sur la sécurisation des cyclistes sur le pont de Normandie, nous a été transmis en début de semaine. Comme nous le supposions, des solutions sont présentées dans ce rapport.

Les 31 mars et 1er avril, à l'initiative du Collectif Vélo Normandie, se sont tenues les deuxièmes rencontres normandes du vélo à Rouen.

En marge de ces rencontres, le Collectif avait organisé une conférence de presse avec les acteurs mobilisés pour la sécurisation de la traversée des cyclistes sur le Pont de Normandie : représentants des associations AF3V et FUB et élus se sont donc retrouvés le vendredi matin. Vélo & Territoire a immédiatement relayé [le communiqué de presse accompagné de la photo souvenir](#).



Le communiqué de presse du Collectif ainsi que le texte de notre déclaration connexe ci-dessous :

- [Le communiqué de presse du collectif](#)
- [La déclaration CP AF3V](#)

Le cabinet du président de la CCI Seine Estuaire avait décliné l'invitation à participer à cette conférence de presse, pour cause d'agenda surchargé du président et du directeur général, mais a proposé une

réunion de travail aux associations et aux élus. Elle aura lieu le 2 mai dans les locaux de la CCI à Le Havre.

Parallèlement, nous avons reçu une [réponse à notre courrier adressé au Préfet de Normandie](#), demandant à rendre l'étude du cabinet Inddigo publique. Ce dernier s'en remet à la CADA (?!), précisant que "l'étude n'est pas en sa possession et qu'elle n'entre pas dans la liste des documents de la CCI dont la transmission est obligatoire à l'autorité de tutelle" :

Nous attendons donc avec impatience la réponse de la CADA. Celle-ci est tombée le 19 avril : avis favorable ! La CCI nous a par conséquent fait parvenir le [rapport d'étude du cabinet Inddigo](#) le 25 avril.

Ce qu'on en retient : des accès nord et sud retravaillés et sécurisés pour les cyclistes, 2 scénarios de cheminement mixte piétons-cyclistes de 2m ou 2.20m sur le tablier du pont, conditionnés à un abaissement de la vitesse de 90km/h à 70km/h. Ce qui correspond à ce que les associations demandent sur cet axe.

Prochaine étape : une réunion de travail avec la direction de la CCI le 2 mai. Réunion pour laquelle, grâce à l'étude d'Inddigo, nous allons pouvoir préparer nos questions et arguments.

Avril 2023



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

EPISODE #2 | PONT DE NORMANDIE

L'AF3V écrit au Préfet après avoir saisi la CADA

Dans notre [communiqué de presse du 26 février](#), nous indiquions que nous saisissons la CADA pour obtenir de manière officielle l'étude du cabinet de conseil que la CCI Seine Estuaire refuse de nous communiquer. L'accusé de réception de cette saisine nous est parvenu le 1er mars.

Dans la foulée, nous avons été interviewés pour France Bleu Normandie, Le Parisien et BFM Normandie. Parallèlement l'association [La Roue Libre du Havre](#) (affiliée FUB) nous a en emboîté le pas en saisissant à son tour la CADA et en publiant un dossier de presse très détaillé. D'autres media se sont emparés du sujet, notamment Le Courrier Cauchois et 76 Actu. La couverture médiatique est donc régulière et constante.



Crédits Photo : AF3V

Le pont de Normandie étant un ouvrage de l'Etat concédé jusqu'en 2031 à la CCI Seine Estuaire, nous venons de [saisir le préfet de Région et de Seine Maritime](#), afin que l'étude commandée par la CCI soit rendue publique.

Le 16 mars, l'AF3V avait rendez-vous avec Alain Bazille, Vice-Président en charge des infrastructures, des ports et du littoral au Conseil Départemental de Seine Maritime.

Il nous a confirmé partager la position des associations cyclistes qu'il estime justifiée et nous a assuré de son soutien. Il s'est exprimé clairement dans un article de 76 Actu paru le même jour.

[Impossible de sécuriser les cyclistes sur le Pont de Normandie ? « Il y a un manque de transparence » | 76actu](#)

En attendant la réponse de la CADA, nous restons mobilisés et participerons aux 2èmes rencontres normandes du vélo pour faire un point sur ce pont, le 31 mars. Suite au prochain épisode...



Crédits Photo : AF3V

Revue de presse :

- [Les adeptes du vélo réclament une piste cyclable plus large sur le pont de Normandie – Le Parisien](#)
- [Pont de Normandie: les cyclistes en danger? \(bfmtv.com\)](#)

Mars 2023



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org

EPISODE #1 | PONT DE NORMANDIE

Circulation des cyclistes sur le Pont de Normandie : Action !

Les cyclistes étaient nombreux cet été à sillonner la Normandie. La Vélomaritime (EV4) et La Seine à vélo (V33) ont été plébiscitées mais aussi décriées car ces deux itinéraires présentent un problème majeur de sécurisation : la traversée de la Seine au niveau du Pont de Normandie, entre Le Havre et Honfleur.

L'espace dédié aux cyclistes sur cet ouvrage se résume à une bande cyclable très étroite coincée entre la voie des motorisés d'un côté et une bordure en béton séparative des piétons de l'autre. Beaucoup de photos prises par des cyclistes ont créé le buzz sur les réseaux sociaux, au point que le journal local, Paris-Normandie, a consacré un article relatif aux problèmes de sécurité sur ce pont dès le mois d'août.



Crédits Photo : A-P Hodiernie - Association DÉRAILLEURS Caen

Les délégués normands de l'AF3V se sont également emparés du sujet et ont envoyé un courrier à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, exploitant de l'ouvrage, courant septembre.

Et les choses bougent ! Une réunion entre le département de la Seine Maritime et la CCI Seine Estuaire a eu lieu le 3 octobre 2022 si l'on en croit le Courrier Cauchois et Paris-Normandie.

Le courrier de l'AF3V a également fait de l'effet puisque dès sa réception par la CCI, celle-ci a proposé une rencontre, qui s'est déroulée le lundi 10 octobre 2022, dans les locaux de la Chambre au Havre. Elle se retranche derrière les contraintes techniques de l'ouvrage pour expliquer qu'elle ne peut ni déplacer la bordure séparative existante, ni élargir la bande cyclable (qui joue aussi le rôle de zone d'évitement).

L'heure est pour l'instant à la recherche de solutions alternatives : navettes proposant une plus grande capacité d'emport des vélos de tous types, remise en fonctionnement du bac entre Berville-sur-Mer et Le Hode (bac qui a été interrompu lors de l'inauguration du pont de Tancarville en... 1959 !).

Au-delà des éléments techniques que nous allons analyser, il va nous falloir aussi nous tourner vers les départements et la région pour discuter de ces alternatives proposées. Le département du Calvados avec lequel nous étions en contact pour Vélo expresS et qui était en copie de notre courrier, a émis le souhait de nous rencontrer pour aborder la question de ce pont. Le rendez-vous devrait avoir lieu prochainement. Affaire à suivre...

Octobre 2022

ANNEXES

Rapport d'étude du cabinet Inddigo
"Mission d'expertise "Amélioration de
l'accessibilité du pont de Normandie aux
vélos" dans le cadre de l'EuroVeloroute 4"
Février 2019



Communiqué de presse du 26 février 2023 "Sécurité des cyclistes sur le Pont de Normandie : que cache la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire ?", AF3V

Courrier du 8 mars 2023 adressé au Préfet de Région Normandie, pour rendre l'étude Inddigo publique.

Réponse du Préfet de la région Normandie à notre courrier, 27 mars 2023.



Communiqué de presse du 31 mars 2023, « Le Pont de Normandie, symbole d'une région à vélo » FUB, AF3V, Vélo&Territoires, La Roue Libre, Collectif Vélo Normandie.

intervention Christelle Cubaud, AF3V, Conférence de presse du 31 mars 2023, Sécurité des cyclistes sur le Pont de Normandie)

Communiqué de presse du 19 avril 2023, Feu vert de la CADA !, AF3V

Communiqué de presse du 27 avril 2023, La CCI communique le rapport d'étude du cabinet INDDIGO à l'AF3V, AF3V

Communiqué de presse du 11 juin 2025, Un parcours semé d'embuches, AF3V



Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes
41 place du Général de Gaulle 60100 Creil
03 44 60 11 63 | info@af3v.org
www.af3v.org